



PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE LA MATAPÉDIA
MUNICIPALITÉ D'ALBERTVILLE

AVIS PUBLIC
ENTRÉE EN VIGUEUR DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2023-10

AVIS est par les présentes donné par la soussignée que, lors de la séance du 6 novembre 2023, le conseil de la Municipalité d'Albertville a procédé à l'adoption du règlement 2023-10 modifiant le règlement de lotissement de manière à intégrer des dispositions relatives aux sanctions imposées lors d'infractions à la réglementation.

La MRC de La Matapédia a émis un certificat de conformité à l'égard de ce règlement le 8 décembre 2023 date à laquelle ceux-ci sont entrés en vigueur.

Ce règlement est disponible pour consultation au bureau municipal situé au 1058 rue Principale à Albertville aux heures ordinaires de bureau.

DONNÉ À ALBERTVILLE, CE 16 JANVIER 2024

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je soussignée, Mélissa Hébert, Directrice générale/greffière-trésorière de la municipalité d'Albertville, certifie sous mon serment d'office avoir publié l'avis public ci-haut, en affichant une copie à chacun des deux endroits désignés par le conseil, soit à l'entrée du bureau de poste ainsi que celle du bureau municipal, le 16 janvier 2024, entre 8h00 et 16h00 heures.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 16 janvier 2024.

Mélissa Hébert, directrice générale
et greffière-trésorière